

JGBCI

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES
EN CÔTE D'IVOIRE**

Rapport Annuel 2004



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 06 JUIN 2005

ORDRE DU JOUR





SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 15.555.555.000 de francs CFA
Siège Social : 5 & 7, Avenue Joseph Anoma
01 BP 1355 ABIDJAN 01
RCCM N° CI-ABJ-1962-B-2641
Liste des Banques de C.I. N° 8
Agrément CREPMF N° TCC-02/99

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 06 JUIN 2005

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31/12/2004,
- 2 - Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31/12/2004,
- 3 - Approbation du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31/12/2004 concernant les opérations visées par l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE,
- 4 - Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2004,
- 5 - Affectation des résultats, attribution de dividendes et fixation de la date de mise en paiement des dividendes,
- 6 - Quitus et décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes,
- 7 - Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire,
- 8 - Renouvellement des mandats de quatre Administrateurs,
- 9 - Questions diverses.

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 1 - Modification de l'article 3 des statuts de la SGBCI, qui doit être complété par la mention du numéro d'agrément délivré par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.
- 2 - Modification de l'article 35 des statuts de la SGBCI pour le mettre en conformité avec l'article 27 de la Loi Bancaire prescrivant une réserve spéciale incluant toute réserve légale et dont le montant ne peut être plafonné.
- 3 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité et autres.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour vous présenter, conformément à nos statuts, notre rapport sur l'activité de la banque et soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2004. Vous aurez également à vous prononcer sur la modification des articles 3 et 35 des statuts.

Au plan politique, alors qu'une certaine décrispation était perceptible en début d'année 2004, de graves tensions sont à nouveau apparues après l'interdiction de la marche du 25 mars que devaient organiser les partis d'opposition, entraînant la suspension des activités des ministres issus de leurs rangs.

La situation a dès lors peu évolué, les conditions d'éligibilité du Président de la République (Art. 35) constituant toujours la principale pierre d'achoppement. La mise en œuvre du processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR), qui aurait dû commencer le 15 octobre, a donc été ajournée.

Les événements de novembre, consécutifs à la destruction de l'aviation ivoirienne par la force française Licorne, suite au bombardement de sa position de Bouaké, ont provoqué un grand traumatisme et éloigné encore les perspectives de sortie de crise.

Les accords de Prétoria, signés par toutes les parties concernées le 08 avril 2005, sous l'égide du médiateur, le Président sud africain Thabo Mbeki, ont fait renaître l'espoir. La possibilité donnée par le Président Gbagbo à tous les signataires des accords de Marcoussis de se présenter aux prochaines élections présidentielles, dont la date a été fixée au 30 octobre 2005, a permis de débloquer la situation, ouvrant la voie à la réalisation effective du désarmement, et à la cessation des hostilités.

*
* *

En 2004 l'économie ivoirienne a souffert de conditions défavorables au plan international, avec la baisse des cours des principaux produits exportés, la dépréciation continue du dollar, la concurrence asiatique, très sensible sur certaines spéculations (huile de palme, hévéa, café etc...), et l'absence de financements extérieurs.

Néanmoins, jusqu'en novembre 2004, les indicateurs étaient favorablement orientés. Un effet de rattrapage était constaté dans l'industrie, qui laissait entrevoir une croissance annuelle du secteur secondaire supérieure à 9 %. Dans le même temps le secteur primaire bénéficiait d'une bonne conjoncture (hors ananas au Sud, et coton, sucre et anacarde au Nord). Les prévisions réalisées en septembre dernier laissaient ainsi augurer un taux de croissance du PIB réel proche de 2 %.

Malheureusement les événements de novembre ont cassé cette dynamique. Toutes les entreprises du pays ont été atteintes, d'une manière ou d'une autre. Par suite des pillages, certaines ont dû fermer. La plupart ont réduit leur activité. Beaucoup se sont restructurées. De nombreux licenciements et mises en chômage technique sont à déplorer. Dans le secteur secondaire les progrès enregistrés depuis le début de l'année ont été ainsi brutalement annihilés.

La performance réalisée par le secteur primaire aura été dans l'ensemble plus satisfaisante, avec un taux de croissance estimé à 4 %. De bonnes conditions climatiques, le retour de certains planteurs dans les exploitations abandonnées et le soutien des subventions pour l'achat d'engrais et de produits sanitaires, ont eu des effets bénéfiques sur les récoltes. Les productions de cacao et de café se sont élevées à 1.377.746 et 154.082 tonnes, en hausse de 10,5 % et 40,9 % par rapport à celles de 2003. A l'exception des activités de la pêche, au plus mal, les autres branches du secteur se sont également bien comportées, l'extraction minière méritant une mention spéciale.

Les événements de novembre ont pourtant provoqué des dommages. Le blocage des transports vers Abidjan a gêné la collecte, la transformation et l'exportation des produits. Faute de desserte navale, la production a parfois été perdue.

Lancée officiellement le 12 octobre 2004, la grande campagne cacaoyère avait déjà mal démarré, dans un climat de contestation sans précédent, marqué par une grève des coopérateurs écartés des financements. Par ailleurs, considérant trop faible le prix réel des transactions bord champ, guère supérieur à 300 FCFA/kg, certains producteurs ont fait de la rétention, dans l'espoir d'un redressement des cours.

De ce fait les opérations de collecte ont commencé tardivement, tandis que les difficultés de novembre ont retardé les expéditions. Finalement les résultats de cette campagne couvrant la période du 1er octobre 2004 au 30 avril 2005, ont été décevants. Les exportations ont fléchi de -11,4 % par rapport à celles de la campagne précédente, n'excédant pas 1.088.000 tonnes contre 1.228.000 tonnes en 2003/2004.

Durement perturbé par les troubles sus-évoqués alors qu'il sortait lentement de sa torpeur, le secteur tertiaire aura quant à lui subi en 2004 un recul estimé à 0,7 %. Le dynamisme des télécommunications (+8,1 %) a permis de compenser pour une bonne part le fort repli des activités de services (-5 %), particulièrement affectées par le rapatriement d'environ 8.000 résidents étrangers non africains.

Prenant en compte ces diverses évolutions, les dernières estimations font état d'un taux de croissance du PIB ramené à 0,8 %, venant après deux années successives de baisses (-1,6 % en 2002, -1,7 % en 2003).

Comme dans l'ensemble de la zone, le rythme de l'inflation a ralenti. L'augmentation modérée de l'indice harmonisé des prix à la consommation (+1,4 % en moyenne annuelle en 2004) a été favorisée par la baisse des prix des produits alimentaires, en raison du bon approvisionnement des marchés et de conditions pluviométriques favorables.

Au niveau des finances publiques, les recettes globales sont estimées à 1.451,6 Milliards, en hausse de 3,6 % par rapport à 2003. Les régies financières ont démontré leur efficacité, obtenant un accroissement des recettes fiscales de 5,1 %, alors que les autres recettes et les dons se contractaient.

Les recettes globales ont néanmoins été insuffisantes pour couvrir des dépenses croissantes, obérées par les dépenses militaires. Faute de pouvoir réduire les charges courantes, en hausse de 4,2 %, les investissements ont été sacrifiés, les ressources qui leur sont affectées ayant chuté de 24,5 %. De ce fait, le déficit budgétaire a été ramené à 126 Milliards (1,5 % du PIB), contre 210 Milliards en 2003.

Le financement du déficit s'est traduit par une importante accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs. Au 31 décembre dernier ils atteignaient respectivement 85 et 446,6 Milliards.

Hors arriérés, l'encours total de la dette ivoirienne à fin décembre s'établissait à 5.816 Milliards, représentant 155,4 % de la valeur des exportations de biens et services.

Au niveau des comptes extérieurs, la balance commerciale, bien qu'excédentaire de 970 Milliards, a vu son solde se réduire de 14,9 %, sous les effets conjugués du renchérissement des importations et de la dépréciation des cours des principaux produits exportés.

En raison principalement du tarissement des investissements étrangers, le solde de la balance des capitaux est ressorti négatif de 37,3 Milliards. Quant au solde global, il est évalué à 120 Milliards FCFA contre 40,8 Milliards en 2003, l'augmentation des avoirs extérieurs nets s'expliquant par une accumulation des arriérés.

PROJECTIONS 2005

Les projections pour 2005 reposent sur l'hypothèse centrale du maintien de la situation de ni paix ni guerre et d'absence d'appuis extérieurs. Elles tablent sur une croissance du PIB réel de 1 %, soutenue par l'évolution favorable des secteurs primaire et tertiaire, en progression de 2,4 % et 0,9 % respectivement, le secteur secondaire marquant toujours le pas.

Sont posées comme " priorités absolues, le désarmement, la réunification du pays et l'organisation des élections, pour favoriser la reconstruction nationale et le redressement économique ". Ces priorités vont entraîner d'importantes dépenses exceptionnelles. Une panoplie de mesures, reprises dans l'annexe fiscale, sont destinées à rétablir les conditions de la confiance des opérateurs économiques et à contribuer au développement de leurs activités.

Le budget est ainsi présenté en équilibre à 1735 Milliards FCFA.

Les ressources intérieures sont estimées à 1420 Milliards, dont 1258 Milliards de recettes fiscales. Elles seront complétées par 315 Milliards de ressources extérieures, en baisse de 39,4 % par rapport au budget initial de l'an dernier.

En dépenses, le service de la dette publique absorbera 569 Milliards, soit 20 % de moins que dans la loi de finances 2004, du fait notamment d'échéances sur la dette extérieure moins élevées. Les dépenses ordinaires devraient enregistrer une légère augmentation (+1,8 %), pour atteindre 989 Milliards. Elles seront essentiellement consacrées aux salaires des fonctionnaires et aux autres dépenses de fonctionnement, dans lesquelles se retrouvent toutes les dépenses exceptionnelles liées à la crise.

Enfin les dépenses d'investissements se chiffrent à 177 Milliards, à comparer aux 268 Milliards inscrits au budget 2004 et réalisés à concurrence d'à peine 168 Milliards. Sur ce montant, 94,9 Milliards sont affectés au programme national de reconstruction.

En conclusion, il reste à espérer qu'à la suite de l'accord de Prétoria un climat apaisé s'instaure durablement, et que la période électorale ne vienne raviver les tensions. Echaudés par les événements passés, les agents économiques demeurent toujours dans l'expectative. Il faudra encore du temps et davantage que des effets d'annonce pour qu'ils reprennent confiance et que les conditions d'une relance économique soient enfin réunies.

*
* *

Evoluant dans un environnement peu porteur, le système bancaire a vu son activité fléchir et sa rentabilité continuer à s'éroder, sous l'effet conjugué d'un tassement des chiffres d'affaires et d'un alourdissement des frais généraux. Grâce à une sensible réduction des dotations aux provisions, la plupart des établissements ont néanmoins extériorisé des bénéfices en forte hausse.

Au 31 décembre 2004, le système bancaire comptait 16 banques et 2 établissements financiers. Nouvel intervenant agréé en cours d'année, la Banque Nationale d'Investissement a pris le relais de la Caisse Autonome d'Amortissement. La taille de son bilan la place d'emblée parmi les banques les plus importantes.

La SGBCI a mené à son terme le projet de recentralisation de son système informatique, qui tient ses promesses en termes de réduction des temps de traitement, de fiabilisation des informations et d'élargissement des fonctionnalités. Elle a aussi amélioré l'efficacité de son contrôle interne et ouvert l'Agence des Grandes Entreprises, destinée à prendre en charge la gestion de ce segment stratégique du fonds de commerce.

Approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2004, la fusion par absorption des sociétés SOGEFINANCE et SOGEFIBAIL, filiales du groupe SOCIETE GENERALE, a été réalisée, avec effet rétroactif au 1er janvier 2004. Rappelons que ces sociétés exerçaient des activités identiques ou complémentaires à celles de la SGBCI, la première citée ayant pour vocation de consentir des crédits à moyen et long terme et de gérer un portefeuille de participations, la seconde étant spécialisée dans le crédit bail mobilier et immobilier. Toutes deux intervenaient exclusivement en faveur de clients de la SGBCI, sous sa garantie totale (SOGEFIBAIL) ou partielle au cas par cas (SOGEFINANCE), et en s'appuyant sur sa trésorerie. Leur regroupement dans une structure unique et sous une seule direction a répondu à la volonté de mettre en place une gestion plus rationnelle et de faire jouer les synergies, afin de diminuer les coûts tout en stimulant l'action commerciale.

A l'issue de cette opération de fusion par absorption, le capital de la SGBCI a été augmenté de 222,2 Millions, et une prime de fusion de 2,4 Milliards inscrite à son bilan.

En ce qui concerne l'exploitation, notre Etablissement, comme ses concurrents, a subi les effets de la crise qui a contrarié l'évolution de son activité.

• Les emplois

Les encours à fin décembre font apparaître une variation négative très faible (-0,3 %) qui recouvre :

- une forte augmentation des financements accordés aux opérateurs de la filière cacaoyère. Elle résulte davantage d'un décalage dans le déblocage des concours, en raison du démarrage tardif de la campagne, que d'un accroissement véritable des interventions dans ce domaine. Celles-ci ont en effet été réservées à des opérateurs dont la solvabilité est bien établie.

- une baisse très marquée des engagements portés sur les autres entreprises. Dans un environnement déprimé, la plupart d'entre elles ont vu leurs besoins courants se réduire et gelé leurs projets d'investissements.

- un recul sensible des crédits aux particuliers (-6,7 %). Les fermetures et restructurations d'entreprises ont entraîné de nombreuses suppressions d'emplois, justifiant une certaine retenue dans l'octroi de ce type de crédits.

- une augmentation modérée des créances en souffrance (+3,1 %). L'assainissement du portefeuille et la politique sélective poursuivie ces dernières années ont permis de limiter les mécomptes, et de traverser sans trop de dommages cette période difficile.

Si l'on considère les données moyennes, plus significatives, les encours globaux performants (y compris financements cacao) ont enregistré un recul de -11,4 %, pourcentage qui donne une meilleure mesure de l'impact de la crise.

- **Les engagements par signature**

En baisse de 1 % en données à fin de période, et de 7,4 % en données moyennes, les engagements par signature n'ont pas trop mal résisté, sachant que les garanties accordées dans le cadre de la campagne cacaoyère ont fortement diminué.

- **Les dépôts**

Les dépôts de la clientèle ont également été orientés à la baisse : -3,8 % en données à fin de période, -4,8 % en données moyennes. En ces temps de régression des emplois, il n'a pas été nécessaire d'aller chercher des ressources nouvelles, même durant les mois de campagne. Les excédents de trésorerie sont en effet demeurés très confortables tout au long de l'année.

Si les ressources collectées auprès des entreprises ont fortement diminué, celles confiées par les particuliers se sont bien tenues, enregistrant même une légère progression.

La part des dépôts des particuliers dans le total des dépôts de la clientèle ne cesse de croître. Elle est ainsi passée en trois ans de 53,7 % à 62,2 %. Cela constitue un des atouts de la SGBCI. Disposant de ressources stables relativement abondantes, elle n'a pas à craindre de variation erratique de ses dépôts qui pourrait contrarier le financement de ses emplois.

- **Les investissements**

Bien qu'en baisse par rapport à l'année précédente, les investissements de l'exercice n'en ont pas moins atteint un montant élevé : 1,9 Milliards contre 2,4 Milliards en 2003.

Dans ce total, les dépenses immobilières entrent pour 712 Millions, essentiellement affectés aux aménagements du Siège, à la rénovation des guichets et à l'installation de la nouvelle Agence des Grandes Entreprises. Les investissements informatiques se sont pour leur part élevés à 924 Millions. Ils ont principalement concerné la nouvelle configuration du système d'information, l'éditique et le renouvellement partiel des matériels bureautiques.

La banque doit continuer à se moderniser, améliorer encore la qualité de ses prestations, étoffer sa gamme de produits, pour être en mesure de reprendre son essor dans les meilleures conditions.

• Les résultats

La contraction de 11,5 % des produits d'intérêts est liée à celle de l'encours moyen des emplois performants. Grâce à la réduction progressive des rémunérations servies sur les dépôts à terme de la clientèle, les charges d'intérêts se sont quant à elles allégées de 13%. De ce fait la baisse des produits nets d'intermédiation a été contenue à -10,8 %.

Le recul des commissions de services et produits divers a été moins accentué (-3,4 %). Les perceptions générées par les engagements par signature (-8,8 %) ont été affectées par la chute des encours moyens correspondants. Les commissions de service directement dépendantes de l'activité des entreprises clientes (commission de mouvement notamment) ont aussi régressé. Il en a été de même des recettes Western-Union, en raison du renforcement de la concurrence, consécutif à l'accroissement du nombre d'agents. Par contre les commissions sur opérations avec l'étranger et sur opérations de change se sont très bien comportées (+14 %).

En baisse également s'inscrivent les dividendes procurés par nos titres de participation et de placement.

En conséquence le Produit Net Bancaire s'est replié de 7 %, s'élevant à 36,3 Milliards.

Au niveau des frais généraux, les mesures de restructuration prises en 2003, qui ont porté sur l'allègement du dispositif d'exploitation, ainsi qu'un suivi rigoureux des dépenses, ont produit leur plein effet, se traduisant par une diminution de 21,4 %.

Cela a permis au Résultat Brut d'Exploitation de progresser de 14,5 %, et d'atteindre 17,9 Milliards, montant très proche de celui obtenu en 2002.

Le portefeuille ayant été assaini, les besoins de provisionnement des créances en souffrance se sont considérablement amoindris, tandis que des efforts soutenus ont été déployés pour optimiser le recouvrement de ces créances. De ce fait le coût net des risques clientèle s'est dégonflé, tombant en dessous de 600 Millions, contre 8,8 Milliards l'année précédente.

Afin de se prémunir contre toute mauvaise surprise à venir, compte tenu des incertitudes qui entourent la sortie de crise, d'importantes provisions ont été constituées, pour Risques et Charges (3,9 Milliards) ou pour Risques Bancaires Généraux (4,4 Milliards).

Ces provisions étant pour la plupart assujetties à l'impôt, la charge fiscale s'est fortement alourdie.

Après passation de ces diverses écritures d'inventaire il ressort un bénéfice net (après fusion) de 4528 Mios, contre 4040 Mios en 2003, soit une progression de 12,1 %.

*
* *

ayant été restaurée, elle sera à même de tirer pleinement parti d'une reprise économique que chacun espère prochaine et vigoureuse.

Compte tenu des besoins présents et à venir, notre Etablissement dispose d'un volume de fonds propres largement surdimensionné.

Nous sommes donc en mesure de vous proposer le versement d'un dividende égal à 100 % du nominal des actions, soit FCFA 5.000 par action et FCFA 15.555.550.000 au total, en prélevant la totalité du bénéfice distribuable, après dotation de 15 % à la réserve légale, et, en complément, la plus grande partie des sommes inscrites en report à nouveau.

| | | |
|-------------------------------------|-----------------------|-------------|
| • Bénéfice de l'exercice | 4.528.460.368 | FCFA |
| Dotation à la réserve légale (15 %) | - 679.269.055 | FCFA |
| | ----- | |
| • Bénéfice distribuable | 3.849.191.313 | FCFA |
| Prélèvement sur le report à nouveau | 11.706.363.687 | FCFA |
| | ----- | |
| Dividendes distribués | 15.555.555.000 | FCFA |

Après distribution, les fonds propres s'établiront à 49,2 Milliards. Sur la base des encours de crédit actuels pondérés, le ratio de solvabilité dépassera 17 %, pourcentage bien supérieur au minimum réglementaire de 8 %.

Nous vous remercions d'approuver les comptes qui vous sont présentés et de donner quitus et décharge de leur gestion aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice.

Nous vous demandons enfin de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont soumises et qui portent sur :

- au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - le renouvellement du mandat de quatre administrateurs,
 - la nomination d'un nouvel administrateur.
- au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire
 - la modification de l'article 3 des statuts,
 - la modification de l'article 35 des statuts, pour mise en conformité avec l'article 27 de la Loi Bancaire.

Nous vous remercions pour votre bienveillante attention.

**RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE, S.A.
SGBCI**

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, S.A. (SGBCI), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- le respect de la réglementation prudentielle,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

II. RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au respect de la réglementation prudentielle.

Nous devons porter à votre attention les informations suivantes :

- Le ratio de structure du portefeuille de l'établissement est de 2,5 % au 31 décembre 2004 alors que le minimum réglementaire est de 60 %. Il convient de noter que cette situation résulte des difficultés d'obtention des accords de classement auprès de la Banque Centrale.
- La DEC 2074 relative au suivi des compléments de provisions demandés par la Commission Bancaire et non encore constitués n'a pas été établie et transmise à la Commission Bancaire.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Par ailleurs, conformément à l'article 35 de la loi bancaire n° 90-589 du 25 juillet 1990, nous vous informons que les encours de crédits accordés aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la banque s'élèvent à FCFA 3.327 millions au 31 décembre 2004, soit 5,5 % des fonds propres effectifs de la banque à cette date. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20 %.

IV. FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX ET DU CONTRÔLE INTERNE

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Nous n'avons pas d'observation significative à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD



Armand Fandohan
Expert-Comptable Diplômé

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 25 avril 2005

**RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN
CÔTE D'IVOIRE, S.A.
SGBCI**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

MAZARS & GUERARD
01 B.P. 3989 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 10018354

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 B.P. 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

MAZARS & GUERARD
01 BP 3989 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 10018354

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE, S.A.
SGBCI**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2004.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2.1 AVEC LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (FRANCE), REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR JEAN-LOUIS MATTEI

Nature et objet : Convention d'assistance technique conclue entre SGBCI et la Société Générale (France).

Modalités : Les conditions de rémunération restent inchangées et les prestations facturées à la SGBCI au titre de l'exercice 2004 s'élèvent à FCFA 503 millions hors taxes, complétées par des remboursements de frais de FCFA 123 millions.

2.2 AVEC SOGEBOURSE, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR MICHEL MIAILLE

Nature et objet : Convention de mise à disposition par la SGBCI d'un local au second étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation trois mois à l'avance par l'une des parties.

Modalités : Cette convention fait l'objet d'une facturation forfaitaire mensuelle de FCFA 1 million.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2004 s'élève à FCFA 12 millions.

2.3 AVEC SOGESPAR, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR MICHEL MIAILLE

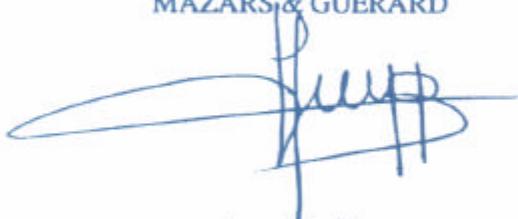
Nature et objet : Convention de mise à disposition par la SGBCI d'un local au second étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation trois mois à l'avance par l'une des parties.

Modalités : Cette convention fait l'objet d'une facturation forfaitaire mensuelle de FCFA 200.000.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2004 s'élève à FCFA 2,4 millions.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD



Armand Fandohan
Expert-Comptable Diplômé

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 25 avril 2005

COMPTES ANNUELS 2004



BILANS ET HORS BILANS RÉSUMÉS ET COMPARÉS
(En millions de FCFA)

| | <u>31 décembre 2003</u> | <u>31 décembre 2004</u> |
|---------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| ACTIF | | |
| Caisse | 15.373 | 13.095 |
| Créances interbancaires | 87.535 | 92.649 |
| Créances sur la clientèle | 249.926 | 251.450 |
| Titres de placement | 17.453 | 19.355 |
| Immobilisations financières | 1.742 | 1.382 |
| Crédit-bail et opérations assimilées | - | 3.639 |
| Immobilisations incorporelles | 269 | 595 |
| Immobilisations corporelles | 9.131 | 8.789 |
| Autres actifs | 26.774 | 17.446 |
| Comptes d'ordre et divers | 9.222 | 4.020 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 417.425 | 412.420 |
| | ===== | ===== |
| Engagements hors bilan donnés | 94.322 | 99.210 |
| PASSIF | | |
| Dettes interbancaires | 10.473 | 15.266 |
| Dettes à l'égard de la clientèle | 324.741 | 309.018 |
| Dettes représentées par un titre | 1.000 | - |
| Autres passifs | 3.075 | 6.401 |
| Comptes d'ordre et divers | 18.632 | 9.789 |
| Provisions pour risques et charges | 2.608 | 6.377 |
| Provisions réglementées | - | 160 |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 5.700 | 10.100 |
| Fonds propres et assimilés | 51.196 | 55.309 |
| TOTAL DU PASSIF | 417.425 | 412.420 |
| | ===== | ===== |
| Engagements hors bilan reçus | 33.059 | 75.171 |

COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS ET COMPARÉS
(En millions de FCFA)

| | <u>31 décembre 2003</u> | <u>31 décembre 2004</u> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| CHARGES | | |
| Intérêts et charges assimilés | 8.801 | 7.808 |
| Charges sur crédit-bail et opérations assimilées | - | 2.255 |
| Commissions | 32 | 45 |
| Charges sur opérations financières | 253 | 127 |
| Charges diverses d'exploitation bancaire | 202 | 204 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total des charges d'exploitation bancaire | 9.288 | 10.439 |
| | | |
| Frais généraux d'exploitation | 20.657 | 16.752 |
| Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations | 2.926 | 2.195 |
| Solde en perte des corrections de valeurs sur créances et du hors bilan | 10.423 | 4.478 |
| Dotations au fonds pour risques bancaires généraux | - | 4.400 |
| Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs | 1.342 | 3.168 |
| Impôt sur le bénéfice | 1.814 | 4.074 |
| Bénéfice | 4.040 | 4.528 |
| | <hr/> | <hr/> |
| TOTAL DES CHARGES | 50.491 | 50.034 |
| | <hr/> <hr/> | <hr/> <hr/> |
| PRODUITS | | |
| Intérêts et produits assimilés | 29.281 | 26.063 |
| Produits sur crédit-bail et opérations assimilées | - | 2.891 |
| Commissions | 13.006 | 13.265 |
| Produits sur opérations financières | 3.346 | 3.090 |
| Produits divers d'exploitation bancaire | 2.345 | 1.743 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total des produits d'exploitation bancaire | 47.978 | 47.052 |
| Reprises d'amortissements et de provision | - | - |
| Produits généraux d'exploitation | 607 | 639 |
| Produits exceptionnels | 513 | 685 |
| Profits sur exercices antérieurs | 1.393 | 1.658 |
| | <hr/> | <hr/> |
| TOTAL DES PRODUITS | 50.491 | 50.034 |
| | <hr/> <hr/> | <hr/> <hr/> |

BILAN**DEC 2800**

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : SGBCI

M 2 004 12 31 A0008 Q AC9 01 A 3

C Date d'arrêté CIB LC D F P M

(en millions de F CFA)

| POSTE | ACTIF | MONTANTS NETS | |
|-------|--------------------------------------|---------------|---------|
| | | 2 003 | 2 004 |
| A10 | CAISSE | 15 373 | 13 095 |
| A02 | CREANCES INTERBANCAIRES | 87 535 | 92 649 |
| A03 | -A vue | 44 110 | 39 982 |
| A04 | .Banques Centrales | 13 387 | 37 845 |
| A05 | .Trésor Public, CCP | 0 | 0 |
| A07 | .Autres établissements de crédit | 30 723 | 2 137 |
| A08 | - A terme | 43 425 | 52 667 |
| B02 | CREANCES SUR LA CLIENTELE | 249 926 | 251 450 |
| B10 | -Portefeuille d'effets commerciaux | 19 625 | 11 755 |
| B11 | .Crédits de campagne | 0 | 0 |
| B12 | .Crédits ordinaires | 19 625 | 11 755 |
| B2A | -Autres concours à la clientèle | 159 058 | 161 158 |
| B2C | .Crédits de campagne | 10 732 | 13 775 |
| B2G | .Crédits ordinaires | 148 326 | 147 383 |
| B2N | -Comptes ordinaires débiteurs | 71 243 | 78 537 |
| B50 | -Affacturage | 0 | 0 |
| C10 | TITRES DE PLACEMENT | 17 453 | 19 355 |
| D1A | IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 1 742 | 1 382 |
| D50 | CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES | 0 | 3 639 |
| D20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 269 | 595 |
| D22 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 9 131 | 8 789 |
| E01 | ACTIONNAIRES OU ASSOCIES | 0 | 0 |
| C20 | AUTRES ACTIFS | 26 774 | 17 446 |
| C6A | COMPTES D'ORDRE ET DIVERS | 9 222 | 4 020 |
| E90 | TOTAL DE L'ACTIF | 417 425 | 412 420 |

BILAN**DEC 2800**

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : SGBCI

M 2 004 12 31 A0008 D AC9 01 A 3

C Date d'arrêté CIB LC D F P M

(en millions de F CFA)

| POSTE | PASSIF | MONTANTS NETS | |
|-------|---------------------------------------|---------------|---------|
| | | 2 003 | 2 004 |
| F02 | DETTES INTERBANCAIRES | 10 473 | 15 266 |
| F03 | -A vue | 9 788 | 12 731 |
| F05 | . Trésor Public , CCP | 97 | 66 |
| F07 | . Autres établissements de crédit | 9 691 | 12 665 |
| F08 | - A terme | 685 | 2 535 |
| G02 | DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE | 324 741 | 309 018 |
| G03 | -Comptes d'épargne à vue | 81 241 | 88 626 |
| G04 | -Comptes d'épargne à terme | 21 450 | 20 927 |
| G05 | -Bons de caisse | 10 574 | 8 839 |
| G06 | -Autres dettes à vue | 136 270 | 131 393 |
| G07 | -Autres dettes à terme | 75 206 | 59 233 |
| H30 | DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE | 1 000 | 0 |
| H35 | AUTRES PASSIFS | 3 075 | 6 401 |
| H6A | COMPTES D'ORDRE ET DIVERS | 18 632 | 9 789 |
| L30 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 2 608 | 6 377 |
| L35 | PROVISIONS REGLEMENTÉES | 0 | 160 |
| L10 | SUBVENTION D'INVESTISSEMENT | 0 | 0 |
| L20 | FONDS AFFECTES | 0 | 0 |
| L45 | FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX | 5 700 | 10 100 |
| L66 | CAPITAL OU DOTATION | 15 333 | 15 556 |
| L50 | PRIMES LIÉES AU CAPITAL | 0 | 2 429 |
| L55 | RESERVES | 19 218 | 19 824 |
| L59 | ECARTS DE REEVALUATION | 0 | 0 |
| L70 | REPORT A NOUVEAU (+ / -) | 12 605 | 12 972 |
| L80 | RESULTAT DE L'EXERCICE (+ / -) | 4 040 | 4 528 |
| L90 | TOTAL DU PASSIF | 417 425 | 412 420 |

BILAN

destiné à la publication

DEC 2800

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : SGBCI

M 2 004 12 31 A0008 Q AC9 01 A 3

C Date d'arrêté CIB LC D F P M

(en millions de F CFA)

| POSTE | HORS BILAN | MONTANTS NETS | |
|-------|-----------------------------------|---------------|--------|
| | | 2 003 | 2 004 |
| | ENGAGEMENTS DONNES | | |
| | ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT | | |
| N1A | EN FAVEUR DES ETS DE CREDIT | 0 | 0 |
| N1J | EN FAVEUR DE LA CLIENTELE | 9 503 | 14 501 |
| | ENGAGEMENTS DE GARANTIE | | |
| N2A | D'ORDRE DES ETS DE CREDIT | 4 064 | 0 |
| N2J | D'ORDRE DE LA CLIENTELE | 69 733 | 68 103 |
| N3A | ENGAGEMENTS SUR TITRES | 11 022 | 16 606 |
| | ENGAGEMENTS RECUS | | |
| | ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT | | |
| N1H | RECUS DES ETS DE CREDIT | 0 | 0 |
| | ENGAGEMENTS DE GARANTIE | | |
| N2H | RECUS DES ETS DE CREDIT | 32 028 | 60 193 |
| N2M | RECUS DE LA CLIENTELE | 1 031 | 14 978 |
| N3E | ENGAGEMENTS SUR TITRES | 0 | 0 |

COMPTE DE RESULTAT

(en tableau)

destiné à la publication

DEC 2880

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : SGBCI

M 2004 12 31 A0008 Q RE9 01 A 3

C Date d'arrêté CIB LC D F P M

(en millions de FCFA)

| POSTE | CHARGES | MONTANTS NETS | |
|------------|---|---------------|--------|
| | | 2003 | 2004 |
| R01 | INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES | 8 801 | 7 808 |
| R03 | -Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires | 4 267 | 3 423 |
| R04 | -Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle | 4 396 | 4 320 |
| R4D | -Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre | 138 | 65 |
| R5Y | -Charges sur cptes bloqués d'action. et sur emprunts et titres subord. | 0 | 0 |
| R05 | -Autres intérêts et charges assimilées | 0 | 0 |
| R5E | CHARGES SUR CREDIT -BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES | 0 | 2 255 |
| R06 | COMMISSIONS | 32 | 45 |
| R4A | -CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES | 253 | 127 |
| R4C | -Charges sur titres de placement | 0 | 0 |
| R6A | -Charges sur opérations de change | 119 | 65 |
| R6F | -Charges sur opérations de hors bilan | 134 | 62 |
| R6U | CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE | 202 | 204 |
| R8G | ACHATS DE MARCHANDISES | 0 | 0 |
| R8J | STOCKS VENDUS | 0 | 0 |
| R8L | VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES | 0 | 0 |
| S01 | FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION | 20 657 | 16 752 |
| S02 | -Frais de personnel | 11 415 | 8 234 |
| S05 | -Autres frais généraux | 9 242 | 8 518 |
| T51 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS | 2 926 | 2 195 |
| T6A | SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN | 10 424 | 4 478 |
| T01 | EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX | 0 | 4 400 |
| T80 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 81 | 120 |
| T81 | PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS | 1 261 | 3 048 |
| T82 | IMPOT SUR LE BENEFICE | 1 814 | 4 074 |
| T83 | BENEFICE DE L'EXERCICE | 4 040 | 4 528 |
| T85 | TOTAL | 50 491 | 50 034 |

TEXTE DE RÉOLUTIONS





SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 15.555.555.000 de francs CFA
Siège Social : 5 & 7, Avenue Joseph Anoma
01 BP 1355 ABIDJAN 01
RCCM N° CI-ABJ-1962-B-2641
Liste des Banques de C.I. N° 8
Agrément CREPMF N° TCC-02/99

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU LUNDI 06 JUIN 2005

I - AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2004, les approuve expressément ainsi que le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2004 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale prend note du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 438 de l'Acte Uniforme et approuve, en tant que de besoin, les conventions y figurant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 528 460 368 FCFA, augmenté des reports à nouveau antérieurs à concurrence de 11 706 363 687 FCFA, soit un total de 16 234 824 055 FCFA comme suit :

- ▶ à la réserve légale et spéciale, 679 269 055 FCFA, représentant 15% du résultat de l'exercice ;
- ▶ à titre de dividende brut aux actionnaires, 15 555 555 000 FCFA.

Elle fixe donc le dividende brut de l'exercice 2004 à 5000 FCFA par action et autorise son paiement dans un délai de 15 jours francs à compter du 06/06/2005.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus et décharge de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2004.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur de Monsieur Bernard LABADENS, en remplacement de Monsieur Michel MIALLE, démissionnaire, pour une durée de deux ans et qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006.

Quitus entier et définitif de sa gestion d'Administrateur sera donné à Monsieur Michel MIALLE au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, constatant que des mandats d'Administrateurs viennent à expiration ce jour, décide de renouveler pour une durée de trois années, sous réserve de l'agrément de la Commission Bancaire, et qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les mandats de :

- SOCIETE GENERALE
- HYPOVEREINSBANK
- M. Jean-Louis MATTEI
- ETAT DE COTE D'IVOIRE représenté par M. KESSE Feh Lambert

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

II- AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et pour tenir compte de la qualité de " Teneur de comptes et compensateur " de la banque :

- ▶ décide de modifier l'article 3 des statuts de la SGBCI, qui doit être complété par la mention du numéro d'agrément délivré par le Conseil Régional de l'Epargne et des Marchés Financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et pour tenir compte des recommandations de la Commission Bancaire :

- ▶ décide de modifier l'article 35 des statuts de la SGBCI pour le mettre en conformité avec l'article 27 de la Loi Bancaire prescrivant une réserve spéciale incluant toute réserve légale et dont le montant ne peut être plafonné.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal constatant ses délibérations aux fins d'effectuer ou faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

**PROJET DE MODIFICATION
DES STATUTS**



Cette part de bénéfices revenant à chaque action est appelée dividende.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation accordée par décision de justice.

Les sommes dont la mise en distribution est décidée sont réparties entre les actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

ARTICLE 35 : AFFECTATION ET REPARTITION DES RESULTATS (NOUVEAU)

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur les bénéfices nets diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement est effectué pour constituer une réserve spéciale dont le montant est fixé conformément à la réglementation bancaire. Ce prélèvement inclut toute réserve légale éventuellement exigée par les lois et règlements en vigueur.

Le bénéfice net distribuable est constitué par le résultat de l'exercice, augmenté des reports bénéficiaires, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes portées en réserve en application de la loi, de la réglementation bancaire ou des statuts.

Après l'approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale détermine :

- le cas échéant, les dotations à des réserves facultatives ;
- le montant du report à nouveau éventuel ;
- la part de bénéfices à distribuer aux actions.

Cette part de bénéfices revenant à chaque action est appelée dividende.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation accordée par décision de justice.

Les sommes dont la mise en distribution est décidée sont réparties entre les actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

LE RÉSEAU SGBCI

AGENCES D'ABIDJAN

ADJAMÉ ABROGOUA

ADJAMÉ LIBERTÉ

CITÉ FINANCIÈRE

COMMERCE

HÔTEL IVOIRE

II PLATEAUX

INDÉNIÉ

PLATEAU

ESPACE ENTREPRISES

PRIVILÈGE

PYRAMIDE

RIVIÈRA

VALLONS

YOPOUGON

ABOBO

BINGERVILLE

DIVO

VRIDI

AUTOROUTE

GRAND-BASSAM

BIÉTRY

KOUMASSI

MARINE

MOSQUÉE

AGENCES DE PROVINCE

BOUAKÉ

TOUMODI

YAMOOUSSOUKRO

KORHOGO

DALOA

MAN

DANANÉ

SAN-PÉDRO

GAGNOA

SOUBRÉ

ABENGOUROU



Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 15.555.555.000 de francs CFA
Siège Social : 5 & 7, Avenue Joseph Anoma
01 BP 1355 ABIDJAN 01
RCCM N° CI-ABJ-1962-B-2641
Liste des Banques de C.I. N° 8
Agrément CREPMF N° TCC-02/99